REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE GONESSE**

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 18 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit mars.

Le Conseil municipal de la Commune de GONESSE légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à Gonesse. sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire.

Secrétaire de séance :

Etaient présents :

Groupe Communiste et Républicain : Groupe Socialiste et apparentés :

Monsieur BLAZY Monsieur CAURO Madame GRIS Monsieur JAURREY Monsieur RICHARD Madame MAILLARD Monsieur ANICET Madame CAUMONT Madame MOUSTACHIR Monsieur HAKKOU Madame TORDJMAN Monsieur TOUIL Monsieur NDALA Monsieur DUBOIS Madame VALOISE **Madame OSSULY**

Monsieur PIGOT Madame HENNEBELLE Monsieur BOISSY Madame QUERET Madame MURCIA Monsieur MACREZ

Nombre de membres composant le Conseil

Municipal: 35

présents ou

représentés: 32

Fin de séance : 29

Nombre de membres en exercice: 35

Nombre de conseillers

Début de séance : 32

Monsieur TIBI

Groupe Agir pour Gonesse:

Monsieur OUERFELLI

Monsieur HAROUTIOUNIAN

Elus non inscrits:

Monsieur OUCHIKH (SIEL)

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse:

Monsieur SABOURET Monsieur DOS SANTOS Madame PEQUIGNOT Monsieur SAMAT

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir:

Monsieur YAPO, Groupe Agir pour Gonesse à Monsieur TIBI. Monsieur BARAN, Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse, à Monsieur SABOURET.

Absents:

Madame YOHALIN, Groupe Agir pour Gonesse - Monsieur VIGOUROUX, élu non inscrit -Madame KARTOUT, élue non inscrite.

Départ de Messieurs TIBI et HAROUTIOUNIAN à 00h45.

SEANCE DU 18 MARS 2019

Direction de l'Aménagement Urbain Secteur Urbanisme

OBJET: OPAH-CD du centre ancien – Règlement d'attribution des aides municipales.

RAPPORTEUR: Monsieur CAURO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'OPAH-CD signée entre la Ville et l'ANAH pour une durée de 5 ans, le 09 mai 2017.

Vu les crédits inscrits au Budget 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 12 mars 2019,

Considérant que la Ville veut poursuivre son engagement dans le cadre d'une politique volontariste et incitative de renouvellement urbain et d'amélioration de l'habitat, dans le centre ancien,

Considérant que les études préalables ont préconisé la mise en place d'une OPAH-CD dans le centre ancien, pour traiter dans leur ensemble, les copropriétés dégradées,

Considérant l'objectif de l'OPAH-CD de traiter au minimum les dix copropriétés ciblées,

Considérant que pour assurer le suivi-animation de ce dispositif d'accompagnement, la Ville a missionné le Cabinet Urbanis pour une durée de cinq ans,

Considérant qu'en complément des subventions de l'ANAH, la Ville souhaite accompagner et soutenir financièrement les copropriétés pour mettre en œuvre une gestion appropriée et réaliser des travaux en parties communes et privatives,

Considérant que la mise en place d'un tel dispositif d'aides, nécessite la rédaction d'un règlement d'attribution des aides municipales,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le règlement d'attribution des aides municipales dans le cadre de l'OPAH-CD

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, financiers afférents à ce règlement ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le Maire soussigné, ATTESTE que le présent acte a été reçu en Sous-Préfecture, le :

Publié, le :

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

L . Parish Land

Hervé DE DEROY

Jean-Pierre BLAZY

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

OPAH-CD du centre ancien - Règlement d'attribution des aides

Objet de l'acte

municipales.

Date de décision: 18/03/2019

Date de réception de l'accusé 25/03/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 2019DELIB65

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20190318-2019DELIB65-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 8.5

Domaines de competences par themes Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 28/11/2018

classification:

Nom du fichier: Délibération 65.pdf (99_DE-095-219502770-20190318-2019DELIB65-

DE-1-1_1.pdf)

Annexe: DAU Reglement attribution sub OPAH-CD Gonesse.pdf (99_AU-095-

219502770-20190318-2019DELIB65-DE-1-1_2.pdf)

Règlement attribution aides municipales